

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°30/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **09 juin**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis **ANDREU**, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents** : Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

**Procurations** : M. Franck **BRON** (pouvoir à Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Daniel **POIRIE**), Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à Jean-Pierre **DEBRAY**).

**Absents** : Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme. Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

---

### Objet : REFECTION VOIRIE QUARTIER DU REVEIL – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE.

#### Exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint.

Les communes de Charvieu-Chavagneux, Chavanoz et Pont de Chéruy ont signé en 2022 une convention répartissant la charge financière des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable du quartier du Réveil.

A ce jour, ces travaux sont terminés et il convient à présent de réaliser les travaux d'enrobé sur la rue du Réveil. Celle-ci a la particularité d'être limitrophe :

- Sur sa partie la plus au Nord entre les communes de Charvieu-Chavagneux et Chavanoz.
- Dans sa partie médiane entre les communes de Charvieu-Chavagneux et Pont de Chéruy.
- Puis totalement sur Charvieu-Chavagneux pour la partie la plus au Sud.

L'entretien des voiries étant une dépense obligatoire pour les communes, il convient de répartir les coûts de réfection de la rue du Réveil entre les trois communes précitées et une convention a ainsi été établie.

La coordination et la direction des travaux seront assurées par la commune de Charvieu-Chavagneux. Par contre, chaque commune supportera le coût des travaux réalisés sur leur territoire respectif.

En ce qui concerne Pont de Chérury, les travaux s'élèvent à 110.259,80 € hors taxes.

Vous voudrez bien statuer.

---

**Décision :**

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Louis ANDREU, 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Accepte la prise en charge par la commune de Pont de Chérury de la somme de 110.259,80 € hors taxes, correspondant aux travaux de réfection de la rue du Réveil pour sa partie située sur le territoire communal.

☞ Autorise le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la convention s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérury, le 09 juin 2023  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

